

SEM de la Citadelle - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal - Exercice 1998

M. VUILLEMIN, Premier Adjoint, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte.

En application de ces dispositions, MM. SCHWINT, ROIGNOT, VUILLEMIN, FERREOL, BOICHON, VOUILLOT, CHRISTELLE, JACQUEMIN, TABOURNOT, SENNERICH, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 25 juin 1999.

La délégation de service public relative à la Citadelle concerne la gestion, l'animation et la mise en valeur du site.

La SEM de la Citadelle est titulaire du contrat de délégation en date du 27 juin 1994.

I - Analyse de l'activité déléguée :

Le bilan d'activité de l'exercice 1998 fait apparaître des résultats très satisfaisants au regard des objectifs fixés.

a) Fréquentation : Les effets conjugués des investissements nouveaux, de la baisse des tarifs et d'une stratégie renforcée de communication ont permis d'accroître de 14,6 % les entrées au Front Royal : 227 267 visiteurs contre 198 371 en 1997.

Cet accroissement provient intégralement de la forte évolution de fréquentation durant les mois de juillet et août (+ 30,6 %).

Il convient de noter que le public individuel a progressé et représente 81 % des clients payants en 1998.

A l'intérieur du site, le Musée Comtois et le Musée de la Résistance et de la Déportation ont reçu chacun la visite de près de 30 % du total des visiteurs.

En revanche, le muséum (zoo + aquarium) a été visité par environ 90 % des visiteurs (résultat d'enquêtes internes).

b) Les investissements :

Sur le secteur scientifique du site, les investissements ont permis la livraison pour le début de la saison touristique des centres d'attrait nouveaux :

- * parc à tigres,
- * parc à macaques du Japon,
- * petite ferme.

En vue d'améliorer l'offre de restauration, une cuisine a été aménagée au niveau du bar.

D'autres investissements ont été réalisés par la SEM en vue d'améliorer le service rendu à la clientèle.

c) *Accueil* :

La volonté d'améliorer la qualité du service au public et l'accroissement de fréquentation en saison d'été ont nécessité le renforcement de l'équipe qui est passée à 16,5 équivalents temps complet en 1998 contre 12 en 1997.

d) *Animations* :

La politique d'animations et d'expositions a été développée en 1998. Parmi les nouveautés, les Nuits de la Citadelle du mois d'août (3 soirées) ont accueilli 1 800 spectateurs et l'exposition «Jeux, Jouons, Jouets» a été visitée par 47 730 personnes de juin à octobre.

e) *Communication* :

L'accroissement du budget consacré à la promotion a permis d'amplifier le nombre et la qualité des actions qui ont porté essentiellement sur la Franche-Comté, les régions limitrophes ainsi que la Suisse.

Le dépliant grand public a été diffusé à 500 000 exemplaires.

II - Analyse financière :

a) *Les comptes de la SEM* :

Un résultat net positif de 72 150 F est constaté sur l'exercice 1998. Pour la 2^{ème} fois depuis 1994, les résultats de la SEM permettent le versement d'une redevance qui s'élève à près de 345 KF HT et qui sera affectée au développement des collections muséographiques de la Citadelle.

Hors compensation de la baisse des tarifs, les recettes d'exploitation évoluent de 2,8 %. La part des activités «boutique» (+ 20,6 %) et «restauration» (+ 52 %) s'accroît fortement et représente 30,7 % du chiffre d'affaires de la SEM.

On notera au niveau dépenses, la baisse des charges financières en raison de la prise en charge par la Ville du financement des nouveaux investissements.

En terme de bilan, la situation de la SEM au 31 décembre 1998 a été consolidée par un accroissement du fonds de roulement.

Les résultats de 1999 devraient consolider cette évolution favorable.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le présent rapport d'activité pour 1998.

«Mme WEINMAN : Juste une remarque sur ce rapport ; c'est finalement la part des recettes qui est due à l'activité commerciale ou libérale qui progresse fortement. Je pense qu'il faudrait que nous, collectivité, on veille un peu mieux à ce que cela ne porte pas ombrage au commerce libéral direct, notamment aux commerçants qui sont installés, qui paient des patentes et des locations de restaurants à la Citadelle et aux commerçants qui sont en ville et qui peuvent peut-être voir dans la SEM un concurrent direct. Je trouve que ce n'est pas notre rôle».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de Contrôle Financier des sociétés liées à la Ville et du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

MM. SCHWINT et ROIGNOT, respectivement Président et Vice-Président de la SEM, ne prennent pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.